



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le **19 DEC. 2024**

ID : 057-245700695-20241211-B20241210\_15\_SI-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le dix décembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le deux décembre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### Etaient présents :

M. Michel PAQUET,  
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

Absent avec procuration : ./.

Etaient excusés : Marie-Marthe DUTTA GUPTA, Benoit STEINMETZ

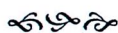
Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 9

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, Responsable des Pôles techniques, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel,

Etaient excusées : Katia PEPPOLONI, Chargée de mission, Manon TURPIN, service communication



### **15. Objet : Projet de club - Demande de subvention exceptionnelle de l'AS Golf de Preisch pour la saison sportive 2024**

Vu la délibération n° 17 du Conseil communautaire du 7 novembre 2023 portant dernière modification du règlement de mise en application de la politique sportive communautaire,

Vu la décision n° 16 du Bureau communautaire en date du 22 octobre 2024, actant la reconnaissance de l'intérêt communautaire de l'Association sportive du Golf de Preisch,

L'association du Golf de Preisch a formulé une demande d'aide financière, auprès de la CCCE dans le cadre de la saison sportive 2024.

Le Golf de Preisch est le seul complexe de la région à proposer un parcours diversifié de 27 trous pour un total de 107 hectares de gazon. L'association sportive comptabilise un nombre total de 997 licenciés dont 85 jeunes de 13 à 18 ans.

L'AS Golf de Preisch est désormais dirigé par Marc WHATELET, nouveau président depuis juillet 2024. Il souhaite apporter une nouvelle dynamique à l'association tout comme les nouveaux membres du comité.

L'association a pour objectif d'accroître la renommée du club ainsi que de promouvoir et développer la pratique de cette discipline sur le territoire de la CCCE. Plusieurs actions sont mises en place pour répondre à ces objectifs :

- la Preisch Golf Académie: les jeunes de 6 à 18 ans ont accès à des cours collectifs hebdomadaires et même à des créneaux gratuits réservés sur certaines journées,
- les journées portes ouvertes pour tous: 40 journées ont été organisées pour une initiation gratuite accessible au grand public,
- la tenue de stand sur des forums en Belgique, Luxembourg et récemment à la Foire Internationale de Metz sur le stand de la CCCE,
- la proposition d'actions à mettre en place pour les années suivantes telles que l'initiation au golf dans les écoles du territoire, l'organisation d'une journée sportive au golf de Preisch dans le cadre de l'opération MICADOS,
- des animations tout au long de l'année pour animer la vie sportive et sociale auprès des licenciés.

L'association sportive du Golf de Preisch est également engagée et représentée en compétition, avec notamment :

- 3 équipes en Championnat de France,
- 3 équipes en Championnat de Ligue Grand-Est (dont 1 titre de champion Grand-Est par équipe),
- 1 équipe en Championnat de Lorraine.

Dans son dossier de demande de soutien, l'AS Golf de Preisch présente un budget 2024 déficitaire de 23 116,48 €. Ce résultat est impacté par une enveloppe financière conséquente dédiée aux équipes engagées en compétition.

Vu le contrat d'engagement républicain signé et présenté par l'association sportive « AS Golf de Preisch » en date du 22 septembre 2024,

Considérant cet exposé,

**Après avis favorable de la Commission « Politique Sport » sollicitée par voie dématérialisée du 14 au 17 novembre 2024,**

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 10 000,00 € à l'AS Golf de Preisch au titre des projets de club pour la saison sportive 2024,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20241211-B20241210\_15\_SI-DE

Vote : Pour : 9  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 11 décembre 2024

Le Président,

Michel PAQUET



Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20241211-B20241210\_15\_SI-DE